

Désignation de l'entreprise		A comme amiante.c...										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		5 rue de la chalaide - CREUE 55210 CREUE															
SIRET		9	1	5	1	4	6	9	4	8							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	2		
												Exercice N clos le					
												31 12 2025					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028	6 310	030	2 752	3 558										
	Immobilisations financières * (1)		040	525	042		525										
	Total I (5)		044	6 835	048	2 752	4 083										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	233	070	194	39									
		Autres * (3)		072		074											
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	4 897	086		4 897										
	Charges constatées d'avance *		092	2 889	094		2 889										
Total II		096	8 019	098	194	7 825											
Total général (I + II)				110	14 854	112	2 946	11 908									
PASSIF												Exercice N		NET			
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	100					
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126	965					
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131		)	132				
	Report à nouveau										134	8 590					
	Résultat de l'exercice										136	896					
	Subventions d'investissement										137						
	Provisions réglementées										140						
Total I										142	10 552						
Provisions pour risques et charges										Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	759					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)										169	488	)	172	598		
	Comptes courants d'associés										173						
	Autres dettes										175						
Produits constatés d'avance										174							
Total III										176	1 357						
Total général (I + II + III)										180	11 908						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	7 891							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Procès-verbal des décisions de l'associée unique



comme amiante. c... sasu

SASU Capital de cent €uros (100 €)

Dont le siège social se situe :

5, rue de la chalaïde – Creuë – 55210 Vigneulles lès Hattonchâtel

Enregistrée au RCS de Bar Le Duc sous le n° 915 146 948 00012

Procès-verbal des décisions de l'associée unique de A comme amiante. C.. sasu
en date du 31 décembre 2025

Je soussignée Natalie VALLOTTE agissant en qualité de seule associée de la sasu A comme Amiante. C... a pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

○ Affectation des résultats de l'exercice 2025

Première décision : **Dividende**

Vu les résultats de l'entreprise ;

L'associée unique décide de ne pas prendre de dividende pour cet exercice 2025.

L'associée unique décide de reporter le bénéfice de 895.00 €uros sur l'exercice 2025.

Deuxième décision : **Présidence**

L'associée unique décide de renouveler le mandat du président selon les statuts :

Monsieur **André FORÇARD**, né le **28 septembre 1962**, à **CHALINDREY (52)**, de nationalité française, demeurant **au 5 rue de la chalaïde – CREUË – 55210 Vigneulles lès Hattonchâtel**

Troisième décision : **Rémunération du président**

L'associée unique décide de **ne pas rémunérer le président** dans le cadre de son mandat social jusqu'à la cession de l'activité de l'entreprise.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associée unique, pour servir et valoir ce que de droit.

Creuë, le 31 décembre 2025

André FORÇARD
Président

Natalie VALLOTTE
Associée unique sasu